



Transmettre à ma fille ma propriété à moindre cout

Par **LEONE Josiane**, le **15/11/2025 à 10:43**

Bonjour,

Comment puis-je céder à ma fille unique ma maison en évitant les droits de succession.

J'ai 60 ans et suis célibataire.

Par avance merci pour vos réponses.

Par **Pierrepaulejean**, le **15/11/2025 à 10:46**

bonjour

il faudrait consulter votre notaire rapidement qui seul aura connaissance de votre patrimoine

vous pouvez envisager un démembrement pour lui attribuer la nue propriété et conserver l'usufruit

s'agit il d'une étude de cas?

car en lisant vos autres messages, ce n'est pas la même situation

par exemple, ici

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/travaux-dans-maison-etant-beneficiaire_93848_1.htm
https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/travaux-dans-maison-etant-beneficiaire_93848_1.htm

vous avez 2 enfants....

Par **Visiteur**, le **15/11/2025** à **11:06**

Bonjour,

Alors vous n'êtes pas veuve propriétaire de 1/4 de cette maison ? et vous auriez 2 enfants ?

Sachez que l'abattement en ligne directe est de 100 000 euros.

Pas la peine de se casser la tête avec des donations si votre patrimoine est inférieur.

Par **Rambotte**, le **15/11/2025** à **11:33**

Bonjour.

[quote]

Comment puis-je **céder** à ma fille unique ma maison en évitant les **droits de succession**.

[/quote]

Il n'y a pas de droits de succession lors d'une transmission entre vifs (une cession).

Il n'y a de droits de succession que lors du décès, mais dans ce cas, ce n'est plus une cession.

Par **Rambotte**, le **15/11/2025** à **11:40**

Dans la discussion de 2016, on doute que les 4 enfants soient usufruitiers.

Il paraît quasi-évident que vous êtes propriétaire pour 1/4 et usufruitière pour le surplus, même si vous bénéficiez par ailleurs d'un droit d'usage et d'habitation, qui s'inclut dans l'usufruit ; les 4 enfants de votre défunt époux étant nus-propriétaires des 3/4. En tout cas, ce serait une situation banale suite à décès. Tandis que les enfants usufruitiers, cela n'est pas ordinaire.